



TC Immobilier
SARL au capital de 8000 € - RCS Nantes 451 207 72

Siège social : 223 Avenue Francis Robert 44150 Ancenis
Tél : 02 40 09 66 44 - E-mail : ancenis@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} Mars 2020

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Tous nos prix sont affichés Honoraires compris TTC

Honoraires forfaitaires de 5 000 € TTC sur la part inférieure à 50 000 €

	%
Sur la part de 50 000 € à 100 000 €	5.5 %
Sur la part de 100 001 € à 150 000 €	4 %
Sur la part de 150 001 € à 250 000 €	3 %
Sur la part au-delà de 250 000 €	2.5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



TC Immobilier
SARL au capital de 8000 € - RCS Nantes 451 207 72

Siège social : 223 Avenue Francis Robert 44150 Ancenis
Tél : 02 40 09 66 44 - E-mail : ancenis@laforet.com

Locations – Barème à compter du 01 Mars 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail, état des lieux d'entrée :

12% TTC du montant du loyer annuel hors charges + 150 € de frais de rédaction de bail.

Partagée par moitié entre le locataire et le bailleur, dans la limite de 8€ par m² pour la constitution du dossier et la rédaction du bail et de 3 € par m² pour l'état des lieux d'entrée.

Honoraires pour les autres baux :

Meublés :

12% TTC du montant du loyer annuel hors charges + 150 € de frais de rédaction de bail.

Partagée par moitié entre le locataire et le bailleur, dans la limite de 8€ par m² pour la constitution du dossier et la rédaction du bail et de 3 € par m² pour l'état des lieux d'entrée.

Professionnels :

10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

10 % HT du loyer triennal, soit 12 % TTC 10 % du droit au bail, à la charge du preneur.

Gestion locative

Honoraires de gestion :

6.42 % HT du loyer annuel chargé, soit 7,70 % TTC à la charge du bailleur.